

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 6 décembre 2022

Le mardi 06.12.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. CAUBET Christian (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. MOMBRUN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme AUREL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. NAPOLI François.

Délibération n° 143-2022.

Subventions aux associations.

o **Association des Commerçants de Grenade.**

M. le Maire rappelle qu'une enveloppe de 5.000 € a été provisionnée, au moment de l'attribution des subventions 2022, au profit de l'association des Commerçants de Grenade, sachant que l'attribution de cette somme serait déterminée en fonction des projets présentés par l'association durant l'année (cf. délibération n° 42-2022 du 12.04.2022).

Une première fraction de l'enveloppe, à hauteur de 1.650 €, a été accordée à l'Association des Commerçants, pour l'organisation de la fête des commerçants du mois de mai 2022 (cf. délibération n° 112-2022 du Conseil Municipal le 15.11.2022).

Considérant le programme et le budget prévisionnel présentés par l'Association des Commerçants de Grenade pour l'organisation de la Parade de Noël le 09.12.2022, M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association, le solde de l'enveloppe, à savoir **3.350 €**, pour l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de M. le Maire et **décide de verser à l'association des Commerçants de Grenade, le solde de l'enveloppe 2022, soit 3.350 €.**

o **Association des Parents d'Elèves Bastide.**

M. Henri BEN AÏOUN, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, fait part au Conseil Municipal d'un projet de l'association des Parents d'Elèves Bastide (APE) de sensibilisation des élèves et leur famille, aux écrans.

Il explique que l'APE a mené cette réflexion en partenariat avec l'équipe enseignante et l'équipe d'animation de l'AIC.

Le projet prévoit différentes actions en direction des élèves, durant toute une semaine, en classe et sur les temps d'AIC, ainsi qu'une soirée débat dédiée aux parents à la salle des fêtes.

Considérant l'intérêt de la démarche, M. BEN AÏOUN et M. le Maire proposent au Conseil Municipal d'aider l'Association des Parents d'Elèves Bastide en prenant en charge la rémunération des intervenants qui animeront la soirée débat consacrée aux parents. Pour ce faire, ils proposent l'attribution d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de **563 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et **décide de verser à l'association des Parents d'Elèves La Bastide (APE), une subvention d'un montant de 563€, dans le cadre de ce projet.**

Le Secrétaire,
François NAPOLI,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,